



## À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1677

Zurich, le 4 juin 2019

SG/nak/Ini/ags

### Levée de la suspension de la Fédération Sierra-Léonaise de Football

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que par sa décision du 3 juin 2019, le Conseil de la FIFA a décidé de lever la suspension de la Fédération Sierra-Léonaise de Football (SLFA) avec effet immédiat.

Ainsi, la SLFA se voit dès à présent restituer l'ensemble de ses droits de membre conformément à l'art. 13 des Statuts de la FIFA. En conséquence, les équipes représentatives et les clubs de la SLFA peuvent à nouveau participer à des compétitions internationales. Cela signifie aussi que la SLFA, ses membres et ses officiels peuvent de nouveau bénéficier des programmes de développement, cours et formations dispensés par la FIFA et la Confédération Africaine de Football (CAF). De plus, les associations membres de la FIFA peuvent à nouveau entretenir des relations sur le plan sportif avec la SLFA et/ou ses équipes.

Nous vous remercions de prendre acte de ce qui précède et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FIFA

Fatma Samoura  
Secrétaire Générale

Copies à : - Conseil de la FIFA  
- Confédérations